

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 20 ; Pouvoirs : 6 ; Absents : 9

L'an deux Mil vingt-cinq, le seize septembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul SABATINO maire, suite à la convocation en date du 9 septembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CADIERE Christiane - - CASABURI Francine - CAZABAN Claude - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - GIRAUD Chantal - GUEVARA David – GROBEL Pierre - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis - MONTALBAN Francis – SABATINO Paul

ONT DONNE POUVOIR : GUIDI Marie-Noëlle à BONNET Marie-Claude - SALAS Aline à BARTOLI Michel - FERNANDEZ Danielle à MONTALBAN Francis – SACOMAN Roger à SABATINO Paul – CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain – ROSSO Viviane à DESMATS Nicole

ABSENTS : GUIDI Marie-Noëlle - SALAS Aline - FERNANDEZ Danielle - SACOMAN Roger - CANGELOSI Laetitia - ROSSO Viviane - - SOLE Jean-Pierre - JUAN Annie - MISSIMILLY Laurent

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie-Claude

2025/06 bis/04	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MANOJ
----------------	---

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'association « Manoj » sollicite une subvention exceptionnelle. L'association Manoj est apolitique et non confessionnelle. Elle se donne pour objectif de contribuer à améliorer la santé des népalais. Pour cela, les bénévoles, principalement des soignants, mettent en œuvre un ensemble d'actions médicales et sanitaires sur le terrain.

Deux habitantes du Rove, une infirmière et une sage-femme, accompagnées de deux médecins généralistes participeront à un trek médical dans des villages isolés du Népal en novembre 2025 afin de réaliser des dépistages de pathologies et d'organiser un camp de soins en médecine générale et gynécologie en partenariat avec des équipes locales.

Ces personnes, œuvrant humanitairement avec l'association Manoj, ont sollicité la Commune du Rove afin de couvrir des frais liés au trek au Népal pour l'organisation logistique du camp médical (transport local, déplacement des équipes de soins, du matériel etc....).

Monsieur le Maire propose de soutenir l'action humanitaire de ces deux Rovenaines et de l'association Manoj en leur attribuant et versant une subvention exceptionnelle de 800 €.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

- Décide d'attribuer et de verser une subvention exceptionnelle de 800 €uros à l'Association Manoj,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la Commune du Rove, au chapitre 65, article 65748.

VOTE / POUR

26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,



Paul SABATINO